

# KEYYO

Société anonyme au capital de 992.172,16 euros

Siège social : Clichy (92110), 92-98, boulevard Victor Hugo  
390.081.156 R.C.S NANTERRE

**PROGRAMME DE RACHAT DE TITRES DU 12 JUIN 2012**  
**DECLARATION D'UNE TRANSACTION SUR ACTIONS PROPRES**  
**REALISEE LE 2 JUILLET 2012**

Il est rappelé que l'assemblée générale de la société du 31 mai 2012 a donné tous pouvoirs, dans sa douzième résolution, au conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour permettre à la société d'acheter ses propres actions. Le conseil d'administration du même jour a subdélégué à Monsieur Philippe HOUDOUIN, directeur général de la société, tous les pouvoirs pour réaliser le programme de rachat d'actions.

Un descriptif de programme de rachat a été signé le 12 juin 2012 et mis en ligne sur le site internet de la société le 13 juin 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L 241-4 du règlement général de l'AMF, KEYYO déclare ci-après qu'a été effectuée la transaction suivante :

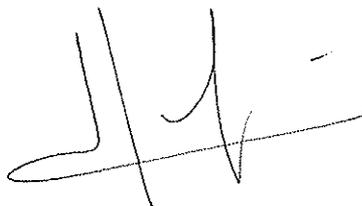
Date de la transaction	Nombre d'actions achetées	Prix par action (cours de bourse)	Prix total
2 juillet 2012	105.497	5,50 €	580.233,50 €

Cette transaction a été réalisée par voie de cession de bloc d'actions.

L'acquisition des 105.497 actions a été réalisée auprès de TRUFFLE CAPITAL, membre du conseil d'administration de la société au prix du cours de bourse conformément à l'article 7 du règlement n° 90-04 de l'ancienne Commission des Opérations de Bourse.

L'objectif de ces rachats est conforme à celui visé dans le descriptif de programme susvisé. Il permettra une relation des actionnaires lors d'une réduction de capital ultérieure pour annuler les titres acquis en vue d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action.

Dans le cadre de la transaction de 105.497 actions avec TRUFFLE CAPITAL, il a été procédé le 3 juillet 2012 à une déclaration auprès de l'AMF en application de l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier. Un communiqué de presse a, par ailleurs, été diffusé le 4 juillet 2012.



PH